

COMMUNE D'ORVAL

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MAI 2024**

| | | | |
|---------|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 2024-28 | 29 mai 2024 | TRAVAUX DU CENTRE DE LOSIRS : ATTRIBUTION ET VALIDATION DES MARCHES LOT PAT LOT | Approuvée à l'unanimité |
| 2024-29 | 29 mai 2024 | TRAVAUX DU CENTRE DE LOISIRS : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION | Approuvée à l'unanimité |
| 2024-30 | 29 mai 2024 | TARIFICATION DU RESTAURANT SCOLAIRE | Approuvée à l'unanimité |
| 2024-31 | 29 mai 2024 | TARIFICATION DU SERVICE GARDERIE | Approuvée avec 11 voix POUR, 1 ABSTENTION et 5 |
| 2024-32 | 29 mai 2024 | PARTENARIAT RELATIF AU PACK ENERGIE AVEC LE SDE 18 | Approuvée à l'unanimité |
| 2024-33 | 29 mai 2024 | TRAVAUX D ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE LA ROCHE AVEC LE SDE 18 | Approuvée à l'unanimité |
| 2024-34 | 29 mai 2024 | CONVENTION DE GESTION DES FLUX DE LOGEMENTS AVEC FRANCE LOIRE | Approuvée à l'unanimité |
| 2024-35 | 29 mai 2024 | DEMANDE D' AUTORISATIONS DE VENTES DE LOGEMENTS SOCIAUX | Approuvée à l'unanimité |
| 2024-36 | 29 mai 2024 | AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE DE SERVITUDE ET DE PASSAGE AVEC L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES | Approuvée à l'unanimité |
| 2024-37 | 29 mai 2024 | ENCAISSEMENT DE CHEQUES | Approuvée à l'unanimité |
| 2024-38 | 29 mai 2024 | VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA PETANQUE ORVALIENNE | Approuvée à l'unanimité |
| 2024-39 | 29 mai 2024 | DEMANDE D'AIDE FINANCIERE | OPPOSITION à l'unanimité |

Affiché à Orval le 5 juin 2024.



COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MAI 2024**

Convocation :
22 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Stéphanie DUMONTET,
Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, et Messieurs Alain
ANDRIAU, Stéphane GIBAULT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier
LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame
Christine BONNIN, Madame Marie-Ange MATHIOT qui a donné pouvoir à Madame
Clarisse DULUC, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur
Didier LERIQUE, Monsieur Emmanuel RICHALET qui a donné pouvoir à Monsieur
Stéphane GIBAULT

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Stéphane GIBAULT

**DEL-2024-28 : TRAVAUX DU CENTRE DE LOISIRS : ATTRIBUTION
DES LOTS AUX ENTREPRISES ET VALIDATION DU MARCHÉ DE
TRAVAUX**

Madame le Maire rappelle les délibérations n°2021-50 du 30 septembre 2021 présentant le programme de travaux pour le futur centre de loisirs/accueil périscolaire, lançant la consultation de maîtrise d'œuvre, et n° 2023-61 du 18 octobre 2023 présentant le plan de financement prévisionnel, avec l'estimation de l'Avant Projet Définitif.

Madame le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée, en marché alloti, a été lancée le 15 mars 2024 (publiée le 16 mars 2024) avec une remise des offres le 18 avril 2024 à 11h30. 31 offres ont été présentées par 29 entreprises candidates (2 ont répondu à 2 lots différents et 1 hors délai).

Les critères de jugement indiqués dans les documents de consultation étaient les suivants :

Critère n° 1 : le prix noté sur 40 points

Critère n°2 : la valeur technique notée sur 60 points

Le rapport d'analyse des offres remis par le cabinet QUATRO Architecture , consulté en réunion informelle par le groupe de travail le 13 mai dernier, et après négociation prévue au règlement de consultation, est présenté au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

- décide d'attribuer le marché alloti aux prestataires suivants :

LOT 1 : Gros Œuvre, démolition, désamiantage

Entreprise JD Constructions 2, de Vierzon (18)

Pour un montant de 258 202 €27 € HT

LOT 2 : Charpente bois, couverture, bardage, étanchéité

Entreprise ELVIN/NOYAT , de Bourges (18)

Pour un montant de 344 000 € HT

LOT 3 : Menuiseries extérieures Alu

Entreprise MARUT , de Vierzon (18)

Pour un montant de 65 236 € HT offre de base, ET la Prestation Supplémentaire Eventuelle PSE 3 (porte à 180 °) de 5220 € HT

LOT 4 : Menuiseries intérieures

Entreprise ELVIN , de Bourges (18)

Pour un montant de 51 100 € HT

LOT 5 : Plâtrerie, faux plafonds, peinture

Entreprise SOGEB MAZET , de Montluçon (03)

Pour un montant de 81 000 € HT offre de base, ET la la Prestation Supplémentaire Eventuelle PSE 2 (isolants biosourcés°) de 3996 € HT

LOT 6 : Carrelage, sols souples, faïence

Entreprise CAZIN , de Les Aix d'Angillon (18)

Pour un montant de 54 965€95 HT

LOT 7 : VRD, espaces verts

Entreprise SETEC TTR , de Orval (18)

Pour un montant de 57 319€50 HT

LOT 8 : Electricité

Entreprise SEEC , de Bourges (18)

Pour un montant de 136 555 €28 HT

LOT 9: Chauffage, ventilation, plomberie

Entreprise AB CLIMATISATION , de Bourges (18)

Pour un montant de 96 124€45 HT

LOT 10 : Mobilier

➔ déclaré lot infructueux, aucune offre. Une simple consultation sera lancée ultérieurement.

Soit un total de 1 153 719€45 HT avec les PSE 2 et 3 retenues

- Autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant
- Prévoit que les crédits soient inscrits au budget de la commune

Fait à Orval le 30 mai 2024.

Le secrétaire de séance

Stéphane GIBAULT

Le Maire

Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 5 juin 2024

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20240529-DEL2024-28-DE
Date de réception préfecture : 31/05/2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MAI 2024**

Convocation :

22 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Stéphanie DUMONTET,
Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, et Messieurs Alain
ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier
LERIQUE, Bruno MALASSET, Alain PLIQUE

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame
Christine BONNIN, Madame Marie-Ange MATHIOT qui a donné pouvoir à Madame
Clarisse DULUC, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur
Didier LERIQUE, Monsieur Emmanuel RICHALET qui a donné pouvoir à Monsieur
Stéphane GIBAUT

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Stéphane GIBAUT

**DEL-2024-29 : TRAVAUX DU CENTRE DE LOISIRS : PLAN DE
FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDE DE SUBVENTION A
LA REGION**

Madame le Maire propose de réactualiser le plan de financement prévisionnel compte tenu de l'attribution et de la validation du marché selon la délibération précédente n° 2024-28. Le montant total des travaux, plus les honoraires et frais divers s'élevant 1 400 000 €, compte tenu des notifications des partenaires financiers déjà sollicités, une demande de subvention peut être déposée auprès de la Région sous couvert du Pays Berry St Amandois.

Madame le Maire présente le plan financier prévisionnel actualisé qui évoluera au fur et à mesure des étapes et des notifications des partenaires financiers

Plan de financement prévisionnel mai 2024

| CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------|---------------|----------------|---------|
| DEPENSES | Montant HT | RECETTES | Montant | TAUX |
| Etudes et diagnostics divers | 12 775,00 € | CAF | 410 000,00 € | 29,29% |
| Honoraires CSPPS et CT avec révision prix | 7 490,00 € | DETR | 325 000,00 € | 23,21% |
| Honoraires maîtrise d'œuvre avec révision prix | 89 175,00 € | Département | 147 646,00 € | 10,55% |
| | | Région | 237 300,00 € | 16,95% |
| TRAVAUX avec PSE | 1 154 000,00 € | Emprunt | 220 000,00 € | 15,71% |
| Mobilier | 30 000,00 € | Fonds propres | 60 054,00 € | 4,29% |
| Divers imprévus | 35 520,00 € | | | |
| révision prix | 71 040,00 € | | | |
| | 1 400 000,00 € | | 1 400 000,00 € | 100,00% |

prêt relais tva
Coût total TTC

280 000,00 €
Accusé de réception en préfecture
018-21110687000000-DEL202429-DE
Date de réception préfecture : 31/05/2024

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte le projet présenté
- Valide le plan financier prévisionnel présenté, et l'inscription du projet au budget 2024
- Autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région sous couvert du pays Berry St Amandois
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce projet

Fait à Orval le 30 mai 2024.

Le secrétaire de séance



Stéphane GIBAULT

Le Maire



Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 5 juin 2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MAI 2024**

Convocation :

22 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Stéphanie DUMONTET,
Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, et Messieurs Alain
ANDRIAU, Stéphane GIBAULT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier
LERIQUE, Bruno MALASSET, Alain PLIQUE

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame
Christine BONNIN, Madame Marie-Ange MATHIOT qui a donné pouvoir à Madame
Clarisse DULUC, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur
Didier LERIQUE, Monsieur Emmanuel RICHALET qui a donné pouvoir à Monsieur
Stéphane GIBAULT

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BRÉGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Stéphane GIBAULT

DEL-2024-30 : TARIFICATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Les membres de la commission « Enfance Jeunesse et Affaires Scolaires » proposent de réévaluer le prix des tarifs au restaurant scolaire, à compter du 7 juillet 2024 pour les réservations des repas de l'année scolaire 2024 2025, compte tenu de l'augmentation des coûts (notamment du prestataire Sogirest) :

| | Tarif actuel (janvier 2024) | Tarif proposé au 01/09/2024 |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| Tarif commune | 3€90 | 4€70 |
| Tarif hors commune | 4€60 | 5€50 |
| Tarif adulte | 5 € | 6 € |
| Tarifcation en cas de PAI(projet accueil individualisé)Contribution au service | 1 ticket garderie | 1 ticket garderie |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE la proposition ci-dessus présentée

Fait à Orval le 30 mai 2024.

Le secrétaire de séance



Stéphane GIBAULT

Le Maire



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 5 juin 2024

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20240529-DEL2024-30-DE
Date de réception préfecture : 31/05/2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MAI 2024**

Convocation :

22 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Stéphanie DUMONTET,
Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, et Messieurs Alain
ANDRIAU, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier
LERIQUE, Bruno MALASSET, Alain PLIQUE

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame
Christine BONNIN, Madame Marie-Ange MATHIOT qui a donné pouvoir à Madame
Clarisse DULUC, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur
Didier LERIQUE, Monsieur Emmanuel RICHALET qui a donné pouvoir à Monsieur
Stéphane GIBault

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Stéphane GIBault

DEL-2024-31 : TARIFICATION DU SERVICE GARDERIE

Les membres de la commission « Enfance Jeunesse et Affaires Scolaires » proposent de réévaluer à compter du 7 juillet 2024 pour les inscriptions de l'année scolaire 2024 2025, le prix des tarifs du service garderie (en vigueur depuis janvier 2022), compte tenu de l'augmentation des coûts :

| | | |
|---------------------------|-------------------------|------|
| Habitants de la commune : | Quotient familial < 585 | 1€60 |
| | Quotient familial > 585 | 1€80 |
| Habitants hors commune : | Quotient familial < 585 | 2€30 |
| | Quotient familial > 585 | 2€50 |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **APPROUVE** les nouveaux tarifs pour le service garderie qui seront applicables à compter du 7 juillet 2024 pour les inscriptions de l'année scolaire 2024 2025 :

- Avec 11 voix pour une augmentation des tarifs de 0€20
- Avec 5 voix pour une augmentation des tarifs de 0€30
- Et 1 abstention (Monsieur LEMMET).

Fait à Orval le 30 mai 2024.

Le secrétaire de séance


Stéphane GIBault

Le Maire


Clarisse DULUC



Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20240529-DEL2024-31-DE
Date de réception préfecture : 31/05/2024

Diffusion sur le site internet de la commune le 5 juin 2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MAI 2024**

Convocation :

22 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Stéphanie DUMONTET,
Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, et Messieurs Alain
ANDRIAU, Stéphane GIBAULT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier
LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame
Christine BONNIN, Madame Marie-Ange MATHIOT qui a donné pouvoir à Madame
Clarisse DULUC, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur
Didier LERIQUE, Monsieur Emmanuel RICHALET qui a donné pouvoir à Monsieur
Stéphane GIBAULT

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Stéphane GIBAULT

**DEL-2024-32 : PARTENARIAT RELATIF AU PACK ENERGIE AVEC LE
SDE 18**

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂).

Pour cela, il propose au sein du « Pack énergie » un accompagnement réalisé par un technicien « énergie ». Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques. Dans le cadre de la compétence « Maitrise de l'Energie » du SDE 18, la collectivité d'Orval souhaite confier au Syndicat la mise en place du « Pack énergie « Premium ». Madame le Maire propose au Conseil municipal de délibérer en ce sens.

Conformément à la délibération n° 2023-67 du Comité syndical du 5 décembre 2023, le coût de cette adhésion est de :

| Désignation | Tarifs |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| « Pack Energie Basique » | 0.80€/hab/an pour une commune 0.40€/hab/an pour une intercommunalité |
| « Pack Energie Essentiel » | 1.20€/hab/an pour une commune 0.60€/hab/an pour une intercommunalité |
| « Pack Energie Premium » | 1.50€/hab/an pour une commune 0.75€/hab/an pour une intercommunalité |

Le nombre d'habitants pris en compte est celui du recensement de la population fixé au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Conformément au règlement technique et financier de la compétence « Maitrise de l'Energie », la collectivité s'engage pour 4 années dans la démarche.

Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal décide :

- ↳ de confier au SDE 18 la mise en place du « Pack énergie Premium », pour une durée de 4 ans ;
- ↳ d'autoriser le Maire à signer avec le Syndicat la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

Fait à Orval le 30 mai 2024.

Le secrétaire de séance



Stéphane GIBAULT

Le Maire




Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 5 juin 2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MAI 2024**

Convocation :

22 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Stéphanie DUMONTET,
Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, et Messieurs Alain
ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier
LERIQUE, Bruno MALASSET, Alain PLIQUE

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame
Christine BONNIN, Madame Marie-Ange MATHIOT qui a donné pouvoir à Madame
Clarisse DULUC, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur
Didier LERIQUE, Monsieur Emmanuel RICHALET qui a donné pouvoir à Monsieur
Stéphane GIBAUT

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BRÉGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Stéphane GIBAUT

DEL-2024-33 : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE LA ROCHE. PAR LE SDE 18

Le devis remis par le SDE 18 concernant les travaux de rénovation de l'éclairage public route de la Roche, au niveau de Orval Plage (armoire AC) est présenté.

Le montant total des travaux s'élève à 2 529€30, le SDE 18 prenant en charge 50% des travaux, il reste à la charge de la commune 50% soit 1 264€65 HT.

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur l'acceptation du devis et le plan de financement proposé par le SDE 18

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

-APPROUVE le devis et le plan de financement présentés ci-dessus

-AUTORISE Madame le Maire à signer les documents avec le SDE 18

Fait à Orval le 30 mai 2024.

Le secrétaire de séance

Stéphane GIBAUT

Le Maire

Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 5 juin 2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MAI 2024**

Convocation :

22 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Stéphanie DUMONTET,
Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, et Messieurs Alain
ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier
LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame
Christine BONNIN, Madame Marie-Ange MATHIOT qui a donné pouvoir à Madame
Clarisse DULUC, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur
Didier LERIQUE, Monsieur Emmanuel RICHALET qui a donné pouvoir à Monsieur
Stéphane GIBAUT

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Stéphane GIBAUT

**DEL-2024-34 : CONVENTION DE GESTION DES FLUX DE LOGEMENTS AVEC FRANCE
LOIRE**

Conformément aux dispositions de l'article L441-1 du code de la construction et de l'habitation issu
de la loi 2018-1021 du 23 novembre 2018, il est convenu la réservation de flux annuels de logements
qui s'appliqueront sur le parc locatif du bailleur implanté sur le département du Cher.

En application du décret 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion des flux des réservations
des logements locatifs sociaux, les termes de la convention de réservation permettent d'assurer
plus de fluidité dans le parc social et de mieux répondre aux demandes de logement social dans
leur diversité en élargissant les possibilités de réponse à chaque demande.

Les principaux éléments de cette convention seront présentés, notamment les données du parc
locatif social de la commune d'ORVAL avec le bailleur France Loire. Sur 136 logements implantés
sur la commune, 9 libérations sont prévisionnelles sur 2024, ce qui donne un droit de réservation
sur 2 logements, le taux maximum applicable pour la commune étant de 20% (20%*9).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **AUTORISE** Madame le Maire à signer
la convention avec France Loire.

Fait à Orval le 30 mai 2024.

Le secrétaire de séance



Stéphane GIBAUT

Le Maire



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 5 juin 2024

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20240529-DEL2024-34-DE
Date de réception préfecture : 31/05/2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MAI 2024**

Convocation :

22 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Stéphanie DUMONTET,
Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, et Messieurs Alain
ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier
LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame
Christine BONNIN, Madame Marie-Ange MATHIOT qui a donné pouvoir à Madame
Clarisse DULUC, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur
Didier LERIQUE, Monsieur Emmanuel RICHALET qui a donné pouvoir à Monsieur
Stéphane GIBAUT

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Stéphane GIBAUT

DEL-2024-35 : DEMANDE D'AUTORISATION DE VENTES DE LOGEMENTS SOCIAUX

La SA France Loire demande l'autorisation de vendre un logement social, situé 9 Rue du 11
Novembre dont le prix de vente envisagé est de 73 000 € et un logement social, situé 16 Impasse
des Rosiers, dont le prix de vente envisagé est de 95 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** la SA France Loire à vendre
un logement social, situé 9 Rue du 11 Novembre et un logement social, situé 16 Impasse des Rosiers
aux prix indiqués.

Fait à Orval le 30 mai 2024.

Le secrétaire de séance


Stéphane GIBAUT

Le Maire


Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 5 juin 2024

COMMUNE D'ORVAL

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MAI 2024

Convocation :

22 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Stéphanie DUMONTET,
Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, et Messieurs Alain
ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier
LERIQUE, Bruno MALASSET, Alain PLIQUE

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame
Christine BONNIN, Madame Marie-Ange MATHIOT qui a donné pouvoir à Madame
Clarisse DULUC, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur
Didier LERIQUE, Monsieur Emmanuel RICHALET qui a donné pouvoir à Monsieur
Stéphane GIBAUT

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BRÉGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Stéphane GIBAUT

DEL-2024-36 : AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE DE SERVITUDE ET DE PASSAGE
AVEC L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES

L'étude notariale en charge de la gestion des biens de la société l'Immobilier Européenne des
Mousquetaires, représentée par Maître SEVAULT, a transmis une proposition d'acte pour un droit
d'accès et de passage sur la parcelle ZC 143, route de Lignières. Cette parcelle appartenant au
domaine privé de la commune d'Orval, et constituant le fonds servant du droit d'accès et de passage
de la Société Immobilière Européenne des Mousquetaires, pour l'entrée des enseignes
Bricomarché, Roady et de la station Essence, l'acte doit être signé par les 2 parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire à signer
l'acte.

Fait à Orval le 30 mai 2024.

Le secrétaire de séance



Stéphane GIBAUT

Le Maire



Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 5 juin 2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MAI 2024**

Convocation :

22 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Stéphanie DUMONTET,
Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, et Messieurs Alain
ANDRIAU, Stéphane GIBAULT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier
LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame
Christine BONNIN, Madame Marie-Ange MATHIOT qui a donné pouvoir à Madame
Clarisse DULUC, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur
Didier LERIQUE, Monsieur Emmanuel RICHALET qui a donné pouvoir à Monsieur
Stéphane GIBAULT

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGÉARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Stéphane GIBAULT

DEL-2024-37 : ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Madame le Maire présente un chèque au Conseil municipal et sollicite son autorisation pour
procéder à son encaissement :

- un chèque de 965 € concernant un dégrèvement/ remboursement d'une taxe d'habitation de 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, **AUTORISE** Madame le Maire à
encaisser ce chèque.

Fait à Orval le 30 mai 2024.

Le secrétaire de séance

Stéphane GIBAULT

Le Maire

Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 5 juin 2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MAI 2024**

Convocation :

22 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Stéphanie DUMONTET,
Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, et Messieurs Alain
ANDRIAU, Stéphane GIBAULT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier
LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame
Christine BONNIN, Madame Marie-Ange MATHIOT qui a donné pouvoir à Madame
Clarisse DULUC, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur
Didier LERIQUE, Monsieur Emmanuel RICHALET qui a donné pouvoir à Monsieur
Stéphane GIBAULT

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGÉARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Stéphane GIBAULT

**DEL-2024-38 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA PETANQUE
ORVALIENNE**

L'association de la Pétanque Orvalienne prenant en charge la location du parquet pour la guinguette
du marché semi-nocturne du 27 juillet 2024 organisée par la collectivité, il est proposé de lui
attribuer une subvention exceptionnelle de 250 € couvrant les frais.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, **VALIDE** le versement d'une subvention
exceptionnelle de 250 € à la Pétanque Orvalienne.

Fait à Orval le 30 mai 2024.

Le secrétaire de séance


Stéphane GIBAULT

Le Maire


Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 5 juin 2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MAI 2024**

Convocation :

22 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Stéphanie DUMONTET,
Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, et Messieurs Alain
ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier
LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame
Christine BONNIN, Madame Marie-Ange MATHIOT qui a donné pouvoir à Madame
Clarisse DULUC, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur
Didier LERIQUE, Monsieur Emmanuel RICHALET qui a donné pouvoir à Monsieur
Stéphane GIBAUT

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Stéphane GIBAUT

DEL-2024-39 : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Madame le Maire présente la demande d'un administré qui sollicite une aide pour le financement
des études de son enfant à l'étranger.

Elle propose au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal s'oppose au versement d'une aide
financière pour les demandes de financement des études ou stages à l'étranger.

Fait à Orval le 30 mai 2024.

Le secrétaire de séance



Stéphane GIBAUT

Le Maire



Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 5 juin 2024